



Conseil Général de la Commune Cuarny

Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023.

La séance est présidée par le Président Raymond Morel.

Ordre du jour : *(après modification, voir ci-dessous)*

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Assermentations de nouveaux membres.
4. Préavis n°8/2023 : le remplacement de l'aérateur de la Step. Rapport – débat – décision *(reconduit à la séance du 5 février 2024)*.
5. Préavis n°7/2023 : le budget des comptes de fonctionnement 2024. Rapport – débat – décision.
6. Communication de la Municipalité.
7. Interventions individuelles.

Le Président, Raymond Morel, ouvre la séance à 20h¹⁵.

Nicolas Christin et Christian Gendroz sont scrutateurs pour cette séance.

Le Président lit l'ordre du jour et demande si les membres du CG ont des commentaires à y apporter.

Jean-Marc Ballif demande si l'ordre du jour peut être modifié, puisque le préavis n°8/2023 porte sur le remplacement de l'aérateur de la Step dont le coût, si le préavis est accepté, est porté au budget ; il semble plus intelligible de voter ledit préavis avant le budget (préavis n°7/2023).

Le Président met la proposition en votation : accepté à l'unanimité.

Point 1 : Appel

Le Président commence par les personnes excusées.

Sont excusé·e·s :

Catherine Ceppi Compaoré, Joe Gendroz, Samir Hammami et Danielle Roulier

Le Président passe la parole à la secrétaire, Michèle Gendroz pour l'appel :

Sont absent·e·s :

Ariane Briand, Sandra Dupuis, Clélia Frosio, Willy Gendroz, Stephan Jauner, Ellen Knecht, Laurent Knecht, Arlette Pichonnaz, Christian Roulier

30 conseillers et conseillères sont présent·e·s sur 45 ; le quorum (15) est atteint.

Point 2 : Procès-verbal

Le Président demande aux conseillers et conseillères si des remarques ou des modifications doivent être apportées au procès-verbal de la séance du 09 octobre 2023.

Il n'y a aucune remarque.

Mise en votation :

Le Président met le PV en votation.

Acceptations : 28 Refus : 0 Abstention : 1

Le procès-verbal du 09 octobre 2023 est accepté.

Point 3 : Assermentation de nouveaux membres.

Assermentation de Pascal Schmid et Lilian Rochat.

Le Président lit le serment du Conseil Général qu'ils promettent de respecter.

Le nombre de membres est porté à 48 dont 32 sont présents.

Point 4 : Préavis n°8/2023 : le remplacement de l'aérateur de la Step.

Le préavis n°8/2023 est reporté à une séance extraordinaire en début d'année 2024 ; la Commission n'a pas été contactée et son rapport est nécessaire pour accepter ou refuser ledit préavis.

Questions et remarques :

Le Président passe la parole aux Conseillers et Conseillères.

Nicole Bangert demande si le remplacement de l'aérateur de la Step est urgent.

François Capt, Municipal en charge du dicastère de la Step, répond qu'en temps normal la Municipalité a toujours un aérateur de réserve, mais que le dernier est cassé. L'aérateur actuel est d'ancienne génération et a déjà été révisé 2 fois. S'il vient à lâcher, il ne sera pas aisé de trouver une solution rapidement et la Step ne serait plus conforme. L'urgence est de pouvoir réagir rapidement en cas de panne de l'aérateur actuel. De plus, la nouvelle génération d'aérateur est nettement moins gourmande en énergie et la Commune a tout intérêt à s'en fournir.

Quentin Hostettler demande si le fait de reconduire le préavis n°8/2023 aura une incidence sur le préavis n°7/2023.

Le Syndic répond qu'il serait prudent de reconduire le préavis n°8/2023 rapidement, en début d'année 2024. Le point qui le concerne au budget ne serait pas changé.

Francine Khayata-Dutoit, membre de la Commission de gestion, souligne que le montant de CHF 3'860.- porté au budget 2024 (coût total de CHF 38'600 amorti sur 10ans), ne changera pas l'état des finances de la Commune.

Aucune autre intervention.

Point 5 : Préavis n°7/2023 : le budget des comptes de fonctionnement 2024.

Le Président donne la parole au Syndic pour la lecture du préavis.

Le budget 2024 prévoit un excédent de charges de CHF 148'605.- à mettre en relation principalement avec :

Des écarts de revenus de CHF 30'555.- pour :

- Retour du fonds de péréquation directe de CHF 30'555.-

Des écarts de charges de CHF 119'140.- pour :

- Réception et manifestation de CHF 10'000.- ;
- Routes de CHF 25'000.-
- Déchets de CHF 10'000.-
- Step de CHF 19'600.-
- Écolage et transport de CHF 18'030.-
- Participation au déficit du RYMAJE de CHF 5'560.-
- Eau potable de CHF 30'950.-

Avant l'équilibrage du budget, qui sera effectué par un prélèvement sur le fonds de réserve général, les charges du budget 2024 par rapport au budget 2023 sont supérieures de CHF 127'853.- et les revenus sont inférieurs de CHF 148'703.- (cf. au tableau ci-dessous).

	CHARGES	REVENUS	EXCEDENT DE CHARGES
Budget 2024	CHF 1'175'186.-	CHF 1'026'581.-	CHF 148'605.-
Budget 2023	CHF 1'047'333.-	CHF 877'878.-	CHF 169'455.-

Le fonds de réserve général au bouclage des comptes 2022 présentait un solde de CHF 406'996.-.

Rapport sur les écarts :

La parole est donnée à la Boursière, Fabiola John pour l'explication des écarts (*voir annexe 1 au préavis n°7/2023 pour l'explication exhaustive*).

1. Administration générale

Municipalité :

Indemnités, frais et vacations (Charges de CHF + 3'000.-) :

Augmentation éventuelle des heures à consacrer aux projets de construction.

Imputations internes heures et frais (Revenus CHF +7'500.-)

Plus d'heures à consacrer aux postes bâtiments, déchets et eau potable, moins d'heures pour les routes.

Administration :

Réceptions et manifestation (Charges + 10'000.-)

Organisation potentielle d'une manifestation pour le 850^{ème} de Cuarny.

Généralités du chapitre « Administration générale » :

Les salaires de l'administration ont été adaptés sur la base de l'échelle des salaires cantonaux 2023. Le salaire de la concierge a été augmenté à CHF 11'000.-/an ; il y a plus de travail à effectuer au Montélaz.

2. Finances

Impôts :

Revenu des personnes physiques (Revenus CHF + 50'000.-)

Fortune des personnes physiques (Revenus CHF + 10'000.-)

Le montant budgété pour 2024 de CHF 450'000.- (revenus personnes physiques) et CHF 50'000.- (fortunes personnes physiques) est supérieur au budget 2023 et ne correspond plus à la réalité des chiffres transmis par l'ACI (état au 30.09.2023).

Péréquation :

Alimentation du fonds (Charges CHF + 4'933.-)

L'alimentation du fonds pour la péréquation directe sur les acomptes 2024 est plus haute que les acomptes 2023. Cette augmentation est principalement expliquée par la valeur du point d'impôt plus élevée. Les rendements étant plus importants en 2022 par rapport à ceux de 2021.

Retour du fonds (Revenus CHF 30'555.-)

Le montant en faveur de la Commune pour la péréquation directe sur les acomptes 2024 est inférieur aux acomptes 2023. Pour la compensation « population » la diminution est due au fait qu'il y avait moins d'habitant·e·s dans la Commune en 2022. Pour la compensation « solidarité » la valeur du point d'impôt est supérieure sur les acomptes 2024 (CHF 7'631.-) alors qu'elle était inférieure en 2023 (CHF 7'504.-). La compensation « dépenses thématiques » est supérieure sur les acomptes 2024 par rapport aux acomptes 2023. Cette hausse s'explique par le résultat plus élevé du poste « forêts » en 2022 par rapport à 2021.

Généralités de la péréquation :

Le montant total net de la péréquation directe à payer pour l'année 2024 se montera à CHF 157'890.-.

3. Domaine et bâtiments

Collège :

Électricité et chauffage (Charges CHF – 2'000.-)

En 2023, une augmentation de 50% était prévue au budget. En réalité, l'augmentation entre les acomptes 2022 et 2023 est de 38% pour l'électricité et 25 % pour l'électricité consommée par la chaudière à gaz.

Autres bâtiments :

Loyer antenne de Swisscom (Revenus CHF + 6'000.-)

Loyer annuel de l'antenne 5G.

Généralités du chapitre « Domaine et Bâtiments » :

L'entreprise Brodard Paysage de Cronay s'occupe depuis cette année de l'entretien des zones communales (cimetière, place de jeux, abords du bâtiment communal).

Le congélateur est énergivore et une augmentation du prix de l'électricité est à prendre en compte. Il est donc probable que le prix de la location des cases subisse une augmentation prochainement. Actuellement, la recette ne couvre pas totalement les frais de consommation.

4. Travaux

Route :

Entretien (Charges CHF + 25'000.-)

Cette somme est prévue pour le revêtement du chemin de la Meinne (chemin qui rejoint le chemin de la Tour), ainsi que pour l'entretien courant de divers chemins.

Prélèvement à réserve (Revenus CHF+ 43'000.-)

Ce fonds doit être utilisé avant l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2 prévu pour Cuarny en 2027, le cas échéant il sera attribué au fonds de réserve général.

Déchets :

Salaires personnel d'exploitation (Charges CHF – 4'650.-)

La personne en charge de la déchetterie terminera sa fonction le 31.01.2024.

Honoraires et prestations de services (Charges CHF + 11'360.-)

Un système de bennes dites « automatiques » sera mis en place pour un budget estimé à CHF 10'000.-, probablement en collaboration avec Villars-Epeney si le poste de responsable n'est pas repourvu.

Step :

Entretien (Charges CHF + 19'600.-)

Le montant est prévu pour la vidange d'un bac de roseaux.

Honoraires et prestations de services (Charges CHF + 8'200.-)

Cette somme est prévue pour le contrôle du pH des eaux usées qui ne sont pas conformes aux normes.

Amortissement obligatoire du patrimoine administratif (Charges CHF + 3'860.-)

Remplacement d'un aérateur pour un montant de CHF 38'600.- amorti sur 10 ans à partir de 2024 (si le préavis n°8/2023 est accepté lors de la séance extraordinaire qui se tiendra en début d'année 2024).

5. Instruction publique et cultes

École :

Groupement scolaire (Charges CHF + 14'580.-)

Transport primaire et secondaire (Charges CHF +3'450.-)

L'augmentation de CHF 475.60.- par élève par rapport au budget 2023 (budget 2024 validé par le CI le 09.11.2023) est due principalement à la forte progression du nombre d'élèves prévue pour 2024, supérieure à la projection de MICROGIS SA pour les années 2023 et 2024 ; les transports sont impactés par l'augmentation des charges et du nombre d'élèves. L'ASIYE est dans l'obligation d'installer et de louer des containers pour 6 nouvelles classes ainsi que d'acheter du mobilier et des tableaux interactifs pour les équiper.

Augmentation des intérêts de la dette du collège, de la salle de gym de Pomy, ainsi que de la salle de gymnastique triple d'Yvonand *La Sablianne*.

Augmentations des charges du personnel avec une fusion au niveau administratif dès fin 2023 des deux entités ASIYE et RYMAJE.

Généralités « école » :

Le coût total (écolage et transport) budgété est de CHF 164'909.- en 2024 et de CHF 146'879.- en 2023.

8. Services industriels

Services des eaux :

Électricité et achat d'eau (Charges CHF + 10'950.-)

Contrairement à ce qui avait été espéré, la Commune n'a pas pu être approvisionnée par l'eau des sources et a dû se fournir chez Sagenord SA.

Honoraires et prestations de services (Charges CHF + 21'000.-)

Un montant de CHF 20'000.- est prévu pour une éventuelle étude de remplacement de la station de pompage.

Vente d'eau (Revenus CHF + 20'600.-)

Calculé sur la base de la consommation 2022 au tarif de CHF 3.-/m³.

Prélèvement financements spéciaux

Déchets

Revenu CHF 22'500.- / Charge CHF 34'110.-

→ écart à couvrir CHF 11'610.-

Le fonds de réserve « déchets » étant vide, depuis le bouclage des comptes 2020, aucun prélèvement n'est possible.

Généralités

Le niveau de services de la déchetterie a été maintenu jusqu'à présent. L'évaluation d'autres prestataires de collecte et traitement des différentes filières n'a pas permis d'identifier des solutions significativement moins onéreuses. Une réorganisation du système de collecte est en cours d'évaluation en tenant compte du défi de trouver du personnel de déchetterie dès 2024.

Égouts et canalisations

Revenu CHF 81'350.- / Charge CHF 90'610.-

→ écart à couvrir : CHF 9'260 après le prélèvement.

Un montant de CHF 48'000.- a été prélevé du fonds de réserve. Le poste n'a pas pu être équilibré dans sa totalité.

Généralités

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans le préavis n°7/2022 pour le budget 2023, sur validation de la fiduciaire, le fonds de réserve « égouts et canalisation » a pu être utilisé pour équilibrer ce poste.

Une éventuelle augmentation de la taxe d'épuration devrait être envisagée, dès 2025, afin d'équilibrer ce dicastère.

Eau potable

Revenu CHF 56'600.- / Charge CHF 102'120.-

→ écart à couvrir : CHF 45'520.-

Le fonds de réserve « eau potable » étant vide, depuis le bouclage des comptes 2021, aucun prélèvement n'est possible.

Généralités

Dès le 01.01.2024, Sagenord SA facturera l'achat d'eau à CHF 2.20/m³.

Le prix de vente pour l'eau sera facturé à CHF 3.-/m³ consommé à partir de 2024. La taxe d'abonnement introduite en 2023 à CHF 20.- va progressivement augmenter pour permettre de couvrir les frais fixes d'entretien du réseau d'ici 3 à 5 ans. Elle est fixée à CHF 40.- pour 2024 pour ne pas trop charger les contribuables. Un équilibre serait trouvé à environ CHF 150.-.

L'approvisionnement par les sources communales nécessite encore la mise à niveau de la station de pompage et l'accord d'exploitation de l'Office de la Consommation cantonale. Une autorisation transitoire avant la mise à niveau complète de la station de pompage devrait être possible, mais il est prématuré de ne pas budgéter sur un approvisionnement complet chez Sagenord SA.

Rapport de la Commission de gestion

Le Président remercie le Syndic et la Boursière pour leurs explications et passe la parole à Jean-Marc Ballif, Président et Rapporteur de la Commission de gestion, pour la lecture du rapport.

La Commission soulève quelques questions quant à l'élaboration du budget 2024, à savoir :

- *Entretien des forêts* : La Commission se demande si le montant annuel de CHF 10'000.- pour le traitement des arbres malades du bostryche est justifié ; ce montant semble aléatoire. À ce titre, la Commission s'interroge s'il n'est pas plus judicieux de créer un fonds de réserve à cet effet, qui serait disponible lorsqu'un traitement s'avère nécessaire.
- *Congélateur* : Aux yeux de la Commission, il semble plus judicieux de créer un fonds d'entretien/renouvellement pour l'entretien de cette installation au lieu de libeller un montant ponctuel au budget.
- *Déchèterie* : Le montant pour le remplacement de l'actuel présumé est budgété à hauteur de CHF 10'000.-. La Commission comprend qu'il est délicat de remplacer l'actuel présumé par les services d'une entreprise mais se demande comment la

Municipalité a fixé ce montant, si elle a reçu une offre fixe, et si oui pour combien de temps.

- *Groupement scolaire* : La Commission s'interroge sur la justification de l'augmentation des coûts due à la fusion de l'ASYIE et du RYMAJE, puisque la conséquence d'une telle fusion devrait avoir pour but de baisser les coûts. La Commission de gestion apprécierait qu'un graphique clair des progressions soit produit, comprenant, séparément, les contributions-socles du RYMAJE d'une part et des écoles (ASYIE) d'autre part.

Toutefois, la Commission souligne que les points soulevés sont à prendre comme des suggestions et ne compromettent pas le budget élaboré par les autorités compétentes. La Commission de gestion propose aux Conseillers et Conseillères d'accepter le préavis n°7/2023 et d'adopter ainsi le budget des comptes de fonctionnement 2024 tel que présenté.

Réponses aux questions de la Commission de gestion :

Le Président remercie Jean-Marc Ballif pour la lecture du rapport et passe la parole à la Municipalité pour répondre aux points soulevés.

- *Fonds de réserve Forêt et Congélateur* :

Le Syndic répond que la Commune passera sur le nouveau plan comptable MCH2 en 2027. Pour les deux années qu'il reste, la Municipalité préférerait ne pas créer de fonds de réserve qui ne pourraient pas contenir suffisamment d'argent pour subvenir au besoin.

- *RYMAJE et ASYIE* :

Jérémie Cartier Municipal et représentant à l'ASYIE explique que la fusion n'a pas pour objectif de faire diminuer les coûts. Les deux entités sont devenues très grandes et demandent énormément de travail, si bien que les Municipaux en charge rencontrent des difficultés à faire suivre les projets. L'intérêt de regrouper ces entités est d'améliorer la qualité des services. Jérémie Cartier dit qu'il communiquera la demande de la Commission de gestion à Laure Christin, Municipale en charge du dicastère des écoles.

- *Déchèterie* :

Jérémie Cartier explique que le tarif communal est de CHF 35.- de l'heure et qu'il est difficile de trouver du personnel à ce tarif. L'estimation présentée se base sur le coût d'une personne en intérimaire. La Municipalité souhaiterait trouver une personne au tarif communal mais garde la possibilité d'engager une personne en intérimaire. Une autre solution pourrait être de diminuer les prestations de la déchèterie, comme les heures d'ouverture, afin de réduire le coût.

- *Forêt* :

François Capt annonce qu'une bonne partie des épicéas du Montélaz et de ceux dans la forêt communale vers le ruisseau, du Petit Bris jusqu'à la Step, doivent être abattus car ils sont malades. Le garde forestier pense que ces épicéas ne passeront pas l'année

Questions et remarques :

Le Président remercie la Municipalité pour les explications et passe la parole aux Conseillers et Conseillères pour leurs éventuelles remarques et questions.

Quentin Hostettler demande où se trouve le chemin de la Meinne dont le revêtement doit être refait.

François Capt Municipal en charge du dicastère des routes explique qu'il s'agit du chemin à plat au bord du ruisseau, en bas du village côté Yvonand. Il s'agit de la partie en gravier stabilisé.

Pierre-Alain Roulier s'interroge au sujet de l'eau des sources. Depuis 3 ans, il semble que le projet stagne. Il demande s'il existe une vision à court terme.

Jérémie Cartier, Municipal pour le dicastère de l'eau potable explique que l'autorisation de l'Office de la Consommation cantonal est compliquée à obtenir. La valeur mesurée du taux de chlorothalonil est 3 fois plus élevée que la valeur cible de 0,1 mg/l. L'eau de Sagenord en contient 0,17mg/l, ainsi, les sources en contiennent 2 fois plus. L'eau de Sagenord étant de meilleure qualité, elle est préférée pour la consommation. Des investissements sont à prévoir pour le réservoir et la station de pompage. Pour l'instant le budget prévoit CHF 20'000.- pour l'étude sur la station de pompage, mais le projet est estimé à CHF 100'000.-. Ces montants devront être répercutés sur le prix de l'eau. De plus, il est nécessaire de faire des études. Celles-ci coûtent à chaque fois entre CHF 10'000.- et 20'000.- et impactent également le prix de l'eau. Le montant alloué au budget est élevé mais il est nécessaire de garder en mémoire que continuer avec les sources signifie également planifier environ CHF 25'000.- par année pour sa remise en état, sa distribution et pour les entretiens.

Le Syndic ajoute également que bien qu'il soit nécessaire de réaliser des études, rien ne garantit que l'eau des sources puisse être distribuée pour la consommation. Le bon équilibre est difficile à trouver entre faire des études dans l'espoir d'utiliser les sources, mais ne pas dépenser inutilement. Pour le moment, en effet, la discussion est inchangée : Il y a de l'eau à côté, mais celle qui arrive dans les habitations provient d'Onnens. cette dernière est de meilleure qualité et pour l'instant la Commune n'a pas les installations nécessaires pour distribuer l'eau des sources.

Il n'y a plus d'autre question.

Mise en votation

Acceptations : 30

Refus : 0

Abstention : 1

Le CG de Cuarny après avoir vu le préavis municipal n°7/2023, considérant que cet objet figure à l'ordre du jour et ayant pris connaissance du rapport de la Commission de gestion décide :

- D'accepter le Budget 2024 tel que présenté.

Point 6 : Communication de la Municipalité.

Le Président donne la parole à la Municipalité.

Glissement de terrains en forêt :

François Capt parle de ses dicastères : les chemins et les routes ainsi que les forêts. Il parle des intempéries des derniers mois. La pluviométrie est de ~200l pour le mois d'octobre, ~220l pour novembre et ~180l pour les deux premières semaines de décembre. François Capt montre quelques photos. Le chemin derrière la maison de Commune a été fermé puisqu'il s'est cassé, et que tout le terrain se déplace (le terrain s'est affaissé d'environ 2cm entre dimanche 17 et lundi 18 décembre 2023). Un glissement de terrain a été détecté vers la Step également. En bas du Chemin de la Tour, plusieurs centaines de mètres cubes sont descendus dans le ruisseau, qui n'a heureusement pas été obstrué. Finalement, vers les Vaux, le chemin qui va en direction du Moulin s'est affaissé de 60cm en une nuit, malgré les

rigoles qui avaient été faites afin d'éviter que de l'eau ne s'engouffre par la fente aperçue le mercredi 13 décembre 2023.

François Capt explique qu'il y a quelque mois, une campagne de curetage des canalisations avait été menée, celle-ci a peut-être sauvé le village de potentiels dégâts d'eau, en particulier à la rue du Théâtre et en bas du Sermon.

Il prévient que d'autres problèmes peuvent encore survenir.

Il ajoute qu'une cureuse va devoir intervenir avant le pont du Moulin et au pied du Montélaz pour nettoyer les terrains, car beaucoup de cailloux et de terre ont été charriés par les pluies.

Les endroits touchés par les glissements de terrains vont être laissés dans un premier temps. Il faut que les masses se stabilisent avant de pouvoir intervenir ; ce ne sera certainement pas avant le printemps prochain.

Pour terminer, François Capt montre une vidéo montrant l'intérieur du collecteur se trouvant vers le chemin derrière la maison de Commune. À cause du glissement de terrain, ledit collecteur s'est déplacé d'environ 1m mais peut encore bouger. Des travaux seront nécessaires lorsque la situation se sera stabilisée.

Éclairage publique : Les candélabres et le passage aux LED.

Julien Correvon, Municipal, parle du dicastère de l'éclairage publique dont il s'occupe. Il explique que la Municipalité s'est penchée sur des offres faites par 2 entreprises différentes : La Romande Énergie et l'entreprise Gasser électricité SA.

Julien Correvon explique que le parc d'éclairage de Cuarny consomme annuellement 15'732 kWh pour un coût de CHF 4'436.- (un ménage de 2 personnes consomment environ 5'000 kWh/année).

L'offre de Gasser électricité SA comprend le remplacement de toutes les chancelleries du village par des nouvelles avec des détecteurs, mais l'offre a été écartée car elle s'élevait à CHF 60'000.-.

La Romande Énergie a fait 3 offres :

- 1) Remplacement des ampoules par des LED en conservant les chancelleries.
- 2) Remplacement des ampoules par des LED en conservant les chancelleries mais en ajoutant des détecteurs à chaque luminaire. La détection serait complète dans tout le village, dans la rue principale également. La Romande Énergie déconseille ce cas de figure puisqu'il n'y a pas suffisamment de passages dans le village, et qu'avec les intempéries et les animaux, la rue pourrait s'allumer et s'éteindre de façon intempestive. De plus, le village se composant principalement d'une grande rue, ce pourrait être dangereux qu'elle soit sombre.
- 3) Remplacement des ampoules par des LED en conservant les chancelleries mais en ajoutant des détecteurs à certains luminaires, permettant une détection partielle.

Offre	Coûts (H.T)	Consommation annuelle	Charges annuelles	Économie annuelle	Retour sur investissement
1) LED	CHF 23'902.-	4'789 kWh	CHF 1'350.-	CHF 3'086.-	8 ans
2) complète	CHF 47'225.-	1'975 kWh*	CHF 556.-*	CHF 3'880.-	12 ans
3) partielle	CHF 33'259.-	3'412 kWh*	CHF 962.-*	CHF 3'474.-	10 ans

*la consommation est estimée mais dépend du passage dans le village.

Chaque offre permet de programmer des abaissements de luminosité. Par exemple, il serait possible d'éclairer à 50% de 23h à 6h du matin. Les détecteurs permettent un allumage en chaîne des 3 suivants afin d'éviter l'effet discothèque.

Patricia Cartier souhaite plus d'explications sur l'inconvénient de la détection complète comparée à la détection partielle.

Julien Correvon explique que pour la détection complète, une voiture qui entrerait dans le village allumerait la totalité du village, puis les lampadaires s'éteindraient pour se rallumer pour une autre voiture, peu importe d'où elle vient. Dans la détection partielle, seules les rues secondaires empruntées s'allumeraient et elles resteraient éteintes si une voiture passe par la rue principale uniquement.

Francine Khayata-Dutoit demande si toutes les offres comprennent la possibilité d'abaisser partiellement la puissance de l'éclairage.

Julien Correvon répond positivement, toutes les offres permettent de programmer la puissance d'éclairage pour qu'elle s'abaisse pendant la nuit.

Jocelyne Clausen signale que les petites rues sont souvent empruntées, notamment le Sermon et craint l'effet discothèque.

Frédy Christin estime que la 1^{ère} solution de la Romande énergie est suffisante. Il demande ce que représente l'éclairage au LED par rapport aux éclairages actuels en termes de luminosité, et s'inquiète des pannes potentielles de détecteurs.

Julien Correvon répond que l'éclairage actuel représente environ 60% de ce que peut éclairer les LED à pleine puissance.

Nicole Bangert demande si le coût des réparations augmente avec la sophistication du système.

Julien Correvon répond que ce n'est pas forcément le cas. Actuellement les luminaires sont constitués de ballasts avec des ampoules et les LED remplaceraient ces ampoules. Elles sont prévues pour fonctionner 50'000 heures, soit environ 15ans pour le village. Les ballasts pourraient casser mais le prix pour les changer serait pareil avec des LED ou des ampoules. Il n'a pas de réponse pour le prix du changement des détecteurs, mais approuve que plus il y a d'éléments, plus le prix des réparations peut être important.

Le Syndic rappelle que l'aspect monétaire est important, mais que l'économie d'énergie est également à prendre en compte.

Albertine Gendroz demande pourquoi faire une détection partielle dans les petites rues au lieu de les éteindre simplement.

Julien Correvon répond qu'éteindre le village complètement avec le brouillard de la région est dangereux.

Quentin Hostettler explique que les automobilistes qui prennent les routes de nuit conduisent avec les grands phares si les villages ne sont pas allumés, éclairant dans les fenêtres. De plus, les rues non-éclairées donnent une fausse impression de vide qui peut amener à conduire plus rapidement.

Michèle Gendroz demande s'il est possible de régler les luminaires à 20% à partir d'une certaine heure et d'augmenter à 50% au passage des voitures ou si le système est conçu pour passer d'« éteint » à « allumé » uniquement.

Julien Correvon répond que ce serait une possibilité ; à partir du moment où les luminaires sont équipés de détecteurs, libre à la Commune de les régler comme elle le souhaite.

Vote d'intention :

Le Président explique que le but de cette communication est d'obtenir un vote d'intention de la part du CG, afin que la Municipalité sache vers quelle offre s'orienter en vue d'un futur préavis.

L'offre 1) remplacement sans détecteur et la 3) détection partielle obtienne respectivement 14 et 12 voix.

Le Syndic annonce que le préavis concernant le changement de l'éclairage public sera normalement présenté lors de la séance de juin 2024. Il mentionne que tout est modulable. Il est possible de choisir un système sans détecteur et de l'améliorer dans le futur.

Antenne 5G :

Julien Correvon annonce que l'antenne 5G a été mise en service à la mi-novembre, des mesures de l'installation vont être prises les 6 prochains mois et le résultat sera communiqué par Swisscom à la fin de cette période.

Fête des 850 ans de Cuarny :

Le Syndic parle des CHF 10'000.- planifiés pour l'éventuelle fête au village en l'honneur des 850 ans (connus) du village. Il faudra un comité d'organisation et des bénévoles. Plus d'informations seront communiquées dans les semaines et les mois qui viennent. L'idée est d'organiser une fête limitée au village.

Patricia Cartier dit que ce serait bien d'avertir rapidement la population pour que les personnes intéressées à prendre part à l'organisation puissent se manifester.

Le Syndic acquiesce, en début d'année 2024 la Municipalité discutera de la forme qu'elle souhaite donner à cette manifestation et fera parvenir un flyers dans les boîtes au lettre des habitant.e-s pour transmettre des informations. Le nombre de personnes motivées déterminera également les faisabilités.

Frédy Christin demande quand aura lieu le 850^{ème}.

Le Syndic répond que l'anniversaire est en 2024 et que la fête se tiendrait à la fin septembre.

Réévaluation des titres :

La Boursière revient sur les questions concernant la réévaluation des actions de la Romande Énergie en rapportant une explication de la fiduciaire Fiprom SA.

La fiduciaire confirme que la réévaluation des actions est possible à condition qu'elles soient détenues dans un but de placement et que la Commune n'ait pas d'influence sur la conduite des affaires. En l'occurrence, Cuarny pourrait réévaluer les actions de la Romande Énergie. Néanmoins, dès le passage sur le plan comptable MCH2, en 2027, la valorisation du patrimoine financier à la valeur vénale sera interdite. La valeur des titres au 31 décembre de l'exercice précédent le passage MCH2 fera office de nouvelle valeur d'acquisition. Depuis ces dates, seules les moins-values pourront être comptabilisées.

La fiduciaire Fiprom SA déconseille d'évaluer ces titres à la valeur de marché, puisque les évolutions de cours risquent d'avoir un impact significatif sur les comptes. La crainte de la Commission de gestion qui est que le bilan ne reflète pas la santé financière de la Commune n'est, selon la fiduciaire, pas totalement fondée car les estimations fiscales et les valeurs vénales des éléments du patrimoine financier sont indiquées en annexe de son rapport.

À titre d'exemple, Fiprom SA cite les titres qui valaient CHF 587'600.- en 2020, qui sont montés jusqu'à CHF 709'800.- en 2021 pour finir à CHF 579'800 en 2022. Ceci signifie que la Commune aurait comptabilisé un produit supplémentaire d'environ CHF 120'000.- dans les comptes 2021 et une charge supplémentaire de CHF 130'000 (moins-value sur titre) dans les comptes 2022.

Si la Municipalité souhaite tout de même aller dans ce sens, la fiduciaire conseille d'attribuer le gain comptable réalisé lors du changement de méthode dans une réserve qui servirait de « réserve de fluctuation des titres » qui absorberait les cas de baisse de cours et qui serait alimenté en cas d'augmentation (ex : si la réévaluation avait été faite à la fin de l'année 2022, un fonds de réserve de CHF 563'800.- aurait été constitué).

Pour terminer, la fiduciaire dit qu'une réflexion pourrait être engagée aux niveaux des terrains et des bâtiments de la Commune. Par exemple, le collège continue d'être amorti alors que les rendements générés rendent sa valeur vénale bien supérieure à sa valeur comptable.

Le Syndic annonce que la Municipalité a décidé de ne rien changer.

Point 7: Interventions individuelles.

Le Président remercie la Municipalité et la Boursière pour leurs interventions et donne la parole aux Conseillers et Conseillères.

Aérateur :

Frédéric Christin demande ce qui se passerait si l'aérateur venait à casser.

Le Syndic dit que si tel était le cas, la Municipalité engagerait les travaux.

François Capt explique que si l'aérateur s'arrête, la biologie s'arrête également. Il suffirait ensuite de vider le bac et d'aller rechercher de quoi le remplir à Yverdon une fois l'aérateur remplacé pour que la biologie reparte.

Katia Gendroz demande si une contre-offre a été faite.

François Capt répond négativement. La Commune engage un bureau d'ingénieur conseil qui coûte environ CHF 15'000.- par année, à qui la Municipalité fait confiance. De plus, il n'y a que très peu d'entreprise qui s'occupe de ce genre d'appareil.

Le Syndic ajoute que l'appel d'offre est normalement réalisé par ce bureau d'ingénieur, puisqu'il est chargé de proposer à la Commune la meilleure solution.

Il n'y a plus d'intervention.

Le Président remercie les membres du CG et la Municipalité de leur présence et de leur participation. Il remercie également toutes les personnes qui s'investissent et qui font vivre les communes, et souhaite à l'assemblée de belles fêtes de fin d'année. Il clôt la séance à 21h⁴⁵.

Pour le Bureau

Le Président

Raymond Morel

La Secrétaire

Michèle Gendroz